



PRALOGNAN LA VANOISE

SAVOIE - FRANCE

L'édito du Maire

Chers Pralognanais, chers résidents, chers vacanciers,

Je suis heureuse de vous adresser cette première édition de notre lettre d'informations, qui nous permet, comme nous nous y étions engagés, de vous faire part des actions municipales en faveur de notre belle station-village.

Depuis les élections partielles de 2023, notre équipe municipale s'est engagée à œuvrer pour le développement et le bien-être de notre commune, et par ce premier numéro, nous souhaitons vous rendre compte des actions menées, des projets en cours et des initiatives à venir, qui visent à renforcer notre attractivité touristique tout en préservant l'authenticité de notre territoire.

L'année 2023, marquée par l'élection de la moitié du conseil municipal, a été consacrée à la prise en mains des dossiers et de la situation financière de la commune.

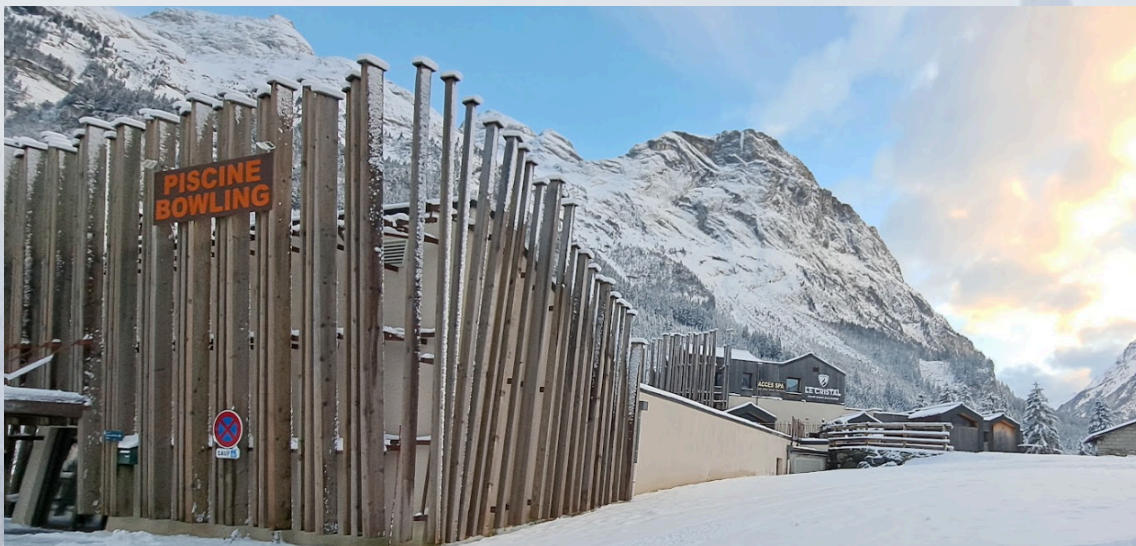
2024 a permis de lancer de nombreux dossiers dont les principaux vous sont présentés ci-dessous.

L'équipe municipale fait en sorte de répondre à l'intérêt du plus grand nombre et de mettre en œuvre des projets destinés à dessiner le Pralognan de demain et d'inscrire le territoire dans un avenir à long terme.

Votre Maire, BLANC Martine

Les équipements sportifs

- **La reprise en régie à autonomie financière du complexe sportif et de loisirs le Cristal et du camping le chamois :**



Le contrat de délégation de service public de 2017 arrivant à terme le 30 novembre 2024, une procédure sous forme de concession mettant les travaux d'investissements à la charge du gestionnaire, a été lancée en début d'année 2024. Suite au désistement de l'unique candidat en cours de négociation, la Commune ne disposant pas du temps nécessaire pour diligenter une nouvelle procédure, n'a eu de choix que de reprendre la gestion de ces équipements sous forme d'une régie à autonomie financière. La réorganisation administrative et financière du complexe fut une gageure importante mais le complexe le Cristal a ouvert ses portes le 22 décembre 2024, pour proposer ses activités sportives et de loisirs au plus grand nombre. Merci à nos employés, nos partenaires et notre clientèle pour leur confiance.

➤ Une réorganisation du domaine skiable :

A notre arrivée, le domaine skiable n'avait plus de directeur en poste, ce dernier ayant démissionné en même temps que le précédent Maire, début 2023.

Grâce à l'assistance de prestataires extérieurs, dont Savoie Stations Domaines Skiabiles (SSDS), que nous remercions, nous avons pu apporter aux employés un nouveau cadre managérial et restaurer une dynamique financière plus vertueuse.

Depuis juin 2024, SSDS missionnée à cet effet en la personne de M. Julien MAIROT, une analyse financière poussée est en cours.



Dans cet objectif, un nouveau directeur du domaine skiable, M. Stéphane SEUX, a été recruté et présenté à la population lors de la réunion publique du 11 décembre 2024.

Cette réunion a été l'occasion de présenter l'étude climsnow et les potentielles évolutions d'enneigement sur les décennies à venir, mais aussi de faire le point sur les finances et l'organisation de la Sogespral, gestionnaire du domaine skiable depuis 2016.

Le début de saison hivernale 2024/2025 est prometteur avec :



- 1 431 335 € de CA au 3/01/2025 (contre 1 146 077 € hiver 2023/2024)
- Un taux de remplissage de 95 % la semaine de Noël et de 100 % la semaine du nouvel an
- Un prévisionnel proche de 100 % durant les vacances d'hiver 2025

Lien vers le rapport Climsnow

https://mairiepralognan.fr/wp-content/uploads/2024/12/2024_ClimSnow_Pralognan-1_compressed.pdf

➤ 2025 une échéance importante pour le domaine skiable

Pour rappel, la SAS PRALOGNAN LABELLEMONTAGNE, gestionnaire du domaine skiable depuis 1er/11/2005, a cédé son contrat de délégation de service public au bout de 11 années sur les 20 initialement prévues, à la SAEM Sogespral pour la durée restante à savoir jusqu'au 31/10/2025.

Le périmètre de la délégation initiale a été modifié par délibération du 9/11/2017 ôtant les équipements du Cristal et le camping.

A compter de cette date, la Sogespral a géré, pour le compte de la commune, le domaine skiable alpin et nordique ainsi que la centrale de réservation. Pour information, le club-hotel la Grande Cordée est un bien propre de la Sogespral acquis en 2010 indépendamment du domaine skiable.





Début 2025, la commune, autorité organisatrice du domaine skiable, a donc lancé une nouvelle procédure de mise en concurrence, afin de choisir le futur gestionnaire de ces équipements dès le 1er novembre 2025.

Par délibération D-2024-125 du 18/12/2024, le Conseil Municipal a opté pour une gestion sous forme de délégation de service public concessive, c'est-à-dire mettant les investissements à venir à la charge du futur Déléguataire. La procédure actuellement en cours est couverte par la confidentialité. Espérons que les candidats soient nombreux et nous proposent de beaux projets pour Pralognan.

Rappel des travaux réalisés en 2024

➤ La réalisation d'un chalet d'alpagiste à Moriond

Dans un contexte de prédation marqué, le besoin s'est avéré de sécuriser les 200 brebis qui paissent sur le secteur de Moriond et nécessitent un gardiennage permanent surtout nocturne. Un abri d'urgence était mis à disposition par le Parc National de la Vanoise depuis 5 années.

Cependant cette solution ne pouvait perdurer faute de toilettes, douche, et cuisine...).

Avec le soutien du Parc National de la Vanoise et du Syndicat d'Economie Alpestre de la Savoie et l'importante aide financière de la Région Auvergne Rhône Alpes et de l'Europe, ce dossier lancé par l'ancienne municipalité a permis d'installer un chalet pérenne sur une parcelle communale du secteur de Moriond, à 2 300 mètres d'altitude.

Faute d'accès motorisé, les travaux ont fait l'objet d'hélicoptage.

Le chalet, d'une surface utile de 18 m² au sol avec mezzanine, a été positionné sur des plots en béton et réalisé en bois avec un toit en tôle gris ardoise. Il dispose de panneaux solaires, d'une fosse septique et de toilettes sèches. Une convention de pâturage pluriannuelle a été signée avec le GAEC la Bergerie de la Cha moyennant le versement d'une redevance annuelle.



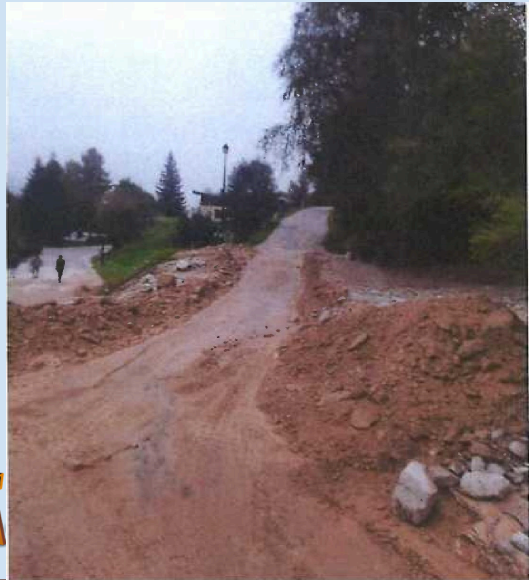
Cette réalisation d'un coût de 99 314,53 € HT est financée à 70 % par la Région et l'Europe :

FINANCEURS	MONTANTS HT
RÉGION AUVERGNE RHÔNE ALPES	39 262.49 €
EUROPE	29 619.07 €
COMMUNE	30 432,97 €

➤ **La protection des habitants et l'entretien des sentiers**

L'année 2024 a connu son lot de pluies torrentielles. Les services techniques ont dû intervenir :

- sur la route pastorale desservant le refuge Pecllet Polset en raison d'un fort éboulement ;
- pour dégager les boues issues de la Creuse, à plusieurs reprises, et sécuriser les habitants ;
- mais aussi pour remédier aux dégâts causés par les eaux impétueuses comme cette souche coincée sous le pont noir.

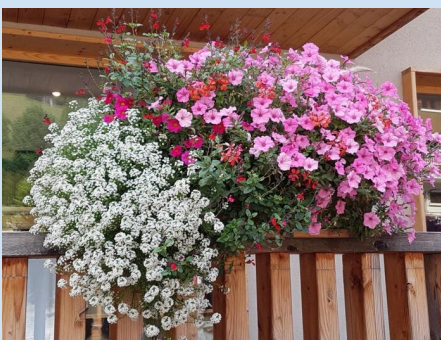


➤ **Réfection de la passerelle de Montaimont**

La passerelle de Montaimont, emportée par les orages d'août 2023, a été remplacée par la Communauté de Communes Val Vanoise dans le cadre de l'entretien des sentiers communautaires, pour le plus grand plaisir des randonneurs.

➤ **Réalisation de l'aire de jeux du Plateau**

Le programme de rénovation des aires de jeux débuté en 2023 avec l'aire située à côté de la mairie s'est poursuivi par la création d'une aire de jeux à proximité du parc de loisirs route du Plateau. Cet équipement a coûté 45350 € TTC.



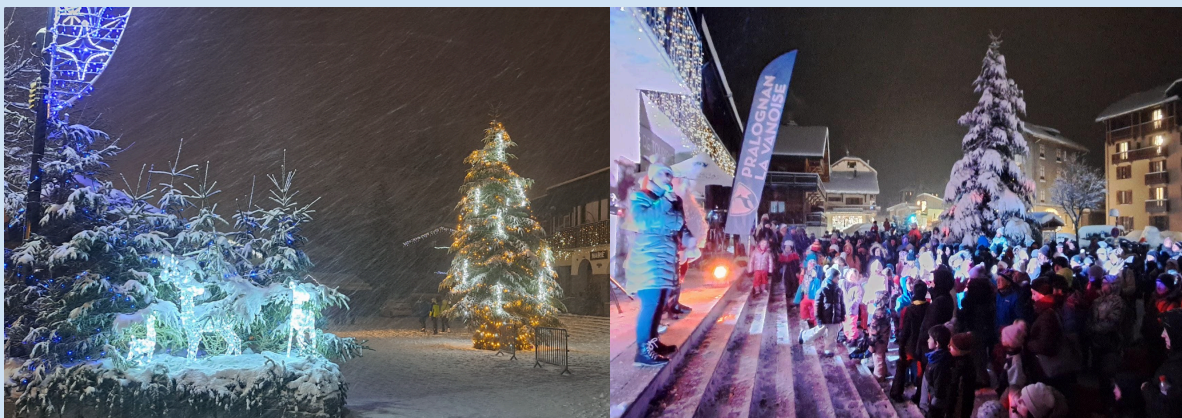
➤ **Un fleurissement accueillant**

Toujours dans l'optique de proposer un village agréablement accueillant, l'effort de fleurissement s'est poursuivi en 2024. La commission Villes et villages fleuris a maintenu le classement 1 fleur de Pralognan.

➤ **Des illuminations de Noël repensées**

Le contrat triennal de location des illuminations arrivant à terme, les élus ont choisi de nouvelles guirlandes pour animer l'avenue de chasseforêt.

Un sapin monumental a également été installé sur la place de la mairie pour le bonheur des petits et des grands ainsi qu'une forêt de petits sapins abritant des rennes lumineux.



Le 19 décembre 2024, les élèves de l'école primaire ont été invités à déposer au pied du sapin, en présence du Père Noël, les paquets cadeaux qu'ils avaient confectionnés. Ils ont ensuite été reçus en mairie pour partager un goûter festif.

Chacun a reçu un livre de la Municipalité et un sachet de friandises de l'APE.



La vie scolaire



L'effectif de cette année est de 35 élèves permanents auxquels s'ajoutent 3 élèves inscrits pour la saison hivernale. Cette baisse constante des effectifs entraîne une répartition des élèves dans deux classes multi-niveaux. Cependant, les enfants et leurs enseignantes ont la chance de travailler dans de très bonnes conditions matérielles avec des supports pédagogiques riches et variés. A cet effet, en 2024, la commune a alloué une somme de 157 € par élève pour les fournitures scolaires (hors sorties scolaires, forfaits de ski, et frais de fonctionnement du groupe scolaire).

La dynamique Association des Parents d'Élèves finance également de nombreux projets et activités. Cette année sera consacrée à l'étude du milieu montagnard pour permettre à nos jeunes Pralognanais de mieux appréhender leur cadre de vie et d'acquérir progressivement une culture montagne. Dans ce cadre, une partie des élèves s'initient à la nivologie, à la cartographie, au déplacement en raquettes et à la recherche de victimes d'avalanche. Au printemps, les plus grands pratiqueront l'escalade et découvriront la montagne estivale grâce à l'observation de la faune, de la flore et des activités d'orientation.

Merci à l'ESF, le CAF, le bureau des guides qui encadreront ces activités.

Comme chaque année, des gardes moniteurs du Parc National de la Vanoise interviendront également. Au programme cette année : découverte d'un lac alpin à la réserve naturelle de Tuéda et sorties à Champagny et au Villard pour suivre le parcours de l'eau depuis sa source dans les glaciers, en passant par le captage jusqu'à son utilisation par l'usager.

Au printemps, nos têtes blondes partiront en classe de découverte à Laffrey (Isère) pour pratiquer la voile et des activités équestres. Un cycle d'éducation musicale sera encadré par une professeure de l'école de musique de Moutiers et tous les enfants auront à cœur de présenter à leurs parents un spectacle qui clôturera en beauté une année scolaire bien remplie.

Accueil des tout-petits

La crèche/halte-garderie gérée conjointement par la Communauté de Communes Val Vanoise et la Commune disposant d'une capacité réglementaire limitée, la municipalité a fait le choix de réserver une dizaine de places afin de répondre aux besoins des résidents permanents, ce qui ne laisse que 5 places pour les petits vacanciers.

Les projets pour 2025

Hormis la procédure de mise en concurrence relative à la gestion du domaine skiable déjà lancée et évoquée plus haut, nous avons le plaisir de vous présenter les projets qui rythmeront l'année 2025.

> Réforme de la taxe de séjour

Par délibération du 29/05/2024, le Conseil Municipal a modifié les modalités de tarification de la taxe de séjour qui n'avaient pas évolué depuis 2018. Ainsi, le forfait désavantageant les

PERIODE DE COLLECTE	REVERSEMENT
<u>du 01/12 au 30/04 inclus</u>	avant le 31 mai
<u>du 1er/05 au 30/11 inclus</u>	avant le 15 décembre

petits loueurs a disparu au profit de la taxe de séjour au réel. Cette réforme s'accompagne de la mise en service d'un portail de télédéclaration destiné à simplifier la déclaration et le reversement de la taxe de séjour pour les loueurs. La commune a diligenté un organisme chargé de contrôler les déclarations des loueurs et le respect des dates de reversement de la taxe. Renseignements sur taxedesejour@mairiepralognan.fr.

ZONE DE RENCONTRE



PRIORITÉ AUX PIÉTONS
Le piéton est prioritaire sur tous les véhicules ainsi que les cyclistes.



LIBERTÉ POUR LES CYCLISTES
Le cycliste laisse la priorité aux piétons. Il circule dans les deux sens de circulation.



VIGILANCE POUR LES AUTOMOBILISTES
La voiture cède la priorité aux piétons et aux cyclistes et roule au pas.

> création d'une zone de rencontre en centre village

Pour l'été 2024, le conseil municipal, à l'unanimité, a souhaité expérimenter la piétonnisation du centre village évoquée depuis de nombreuses années.

En concertation avec les commerçants, l'expérience sera modifiée en 2025, avec la création d'un espace de circulation apaisé donnant priorité aux piétons et aux vélos, et limitant la vitesse des véhicules à 20 km/heure en centre village. Ce dispositif sera opérationnel en fin de printemps.

> La pose de bornes de recharge pour véhicules électriques

Le conseil municipal a validé le partenariat avec le SDES (syndicat départemental d'énergie de la Savoie) pour la pose d'une borne de recharge pour véhicule électrique sur le parking du Bouquetin dès l'été 2025. Le coût global prévisionnel de l'opération (maîtrise d'œuvre et travaux) concernant les prestations et travaux transférés au SDES, s'élève à 26 551,36 € TTC, auxquels la commune participera à hauteur de 9 721,40 €.



➤ **Un partenariat renforcé avec le Parc National de la Vanoise...**



Une convention d'actions partenariales a été signée avec le Parc National de la Vanoise afin de renforcer notre coopération sur des thématiques communes. selon les termes de cette convention, la commune et le Parc s'engagent mutuellement à :

- Contribuer assidûment aux différents projets dans la limite de leurs moyens techniques, humains et financiers
- Valoriser régulièrement et respectivement les actions menées dans le cadre de la convention sur les supports de communication respectifs

Les axes de partenariat portent sur des sujets variés comme le projet "portes de parc", le BiodivTourAlps (2023-2026), les Refuges et bivouac, la Maison du Parc et le lien avec l'Office de tourisme, le programme de suivi des bouquetins marqués, la zone de sensibilité Majeure (ZSM) pour le gypaète barbu, l'accompagnement des agriculteurs, l'entretien des sentiers et de la signalétique, les animations scolaires...

➤ **... et le projet Portes de parc**

Dans le cadre du partenariat évoqué ci-dessus, la commune, forte de sa situation au « cœur » du Parc, souhaite valoriser ce site d'exception et ses abords. Elle porte donc un vaste projet dénommé « Portes du Parc national de la Vanoise » qui comprend plusieurs axes, dont la baisse des émissions de Co2, la réduction de la pollution visuelle, la réduction des conflits d'usage et la sensibilisation à la richesse de son patrimoine naturel. Les premières actions débiteront en 2025, avec l'aide financière de la Région. Ils porteront, en complément de l'offre "navettes estivales", déjà améliorée en 2024, sur la mise en place de totems aux arrêts navettes en vallée haute, l'acquisition et la pose de borne de stationnement solaire aux Fontanettes, l'installation d'abri-navettes aux Fontanettes et au Pont de la Pêche et le flocage thématique et la mise en ambiance sonore de la navette.



L'instauration du stationnement payant en vallées hautes

Le Parc national de la Vanoise, véritable joyau naturel, est un espace préservé où la biodiversité et les paysages alpins attirent chaque année des milliers de visiteurs. Nos vallées hautes accueillent jusqu'à 500 véhicules jour au plus fort de l'été. Cet afflux important de véhicules a un impact sur l'environnement et nécessite des aménagements ludiques adaptés. La mise en place d'un stationnement payant permettra de sensibiliser les visiteurs à la valeur de ce site mais aussi de générer des revenus destinés à financer directement les "Portes du Parc" ainsi que le fonctionnement de la navette gratuite financée par la commune. (depuis l'été 2024 celle-ci a été doublée et a vu ses horaires élargis). Ces recettes permettront également de financer l'entretien de la route des Fontanettes qui se dégrade chaque année. Le stationnement payant aux Prioux se fera dans un second temps car les réseaux nécessaires à la connexion des bornes ne sont pas encore installés.

L'étude urbanistique relative à l'aménagement de la zone de l'Ilôt

Début 2024, la commune a lancé, avec l'aide financière de l'Etat, une étude opérationnelle portant sur l'aménagement de la dernière réserve foncière du village d'une surface d'environ 19 000 m² (l'Ilôt) idéalement située à l'entrée du centre-station. L'objectif est d'y installer un complexe hôtelier de qualité, des parkings qui faciliteront la mobilité en cœur du village, des bâtiments publics dignes d'une station touristique pouvant être mutualisés sur plusieurs usages. Cette étude, qui nécessite une évaluation environnementale, suit son cours avec l'appui des services de la DDT et de la Préfecture.

Le logement des saisonniers

Cette problématique touche toutes les communes touristiques, qui sont astreintes par l'Etat à répondre aux besoins de logement des travailleurs saisonniers, au risque de perdre leur classement touristique. Compte tenu de l'importance de ce dossier, qui impacte directement l'économie locale, nous sommes en lien avec l'OPAC de la Savoie et Halpades concernant la création de logements. La signature de la convention avec l'Etat pour la période 2024-2027 est en cours. A titre d'information, la commune accueille environ 366 saisonniers en hiver et 469 en saison estivale. Ce chiffre est en hausse constante et les employeurs peinent de plus en plus à loger leurs salariés.

40% des candidats à un emploi saisonnier dans le tourisme habitent loin ; faute de logement 100 000 ne concluent pas de contrat.

Quelques informations

Recensement de la population

Le recensement de la population s'est déroulé en début d'année 2024. Après analyse de la collecte effectuée par nos agents recenseurs que nous remercions, l'INSEE vient de nous transmettre les chiffres officiels de la population de notre Commune qui compte désormais une population totale de 678 personnes en 2024.

Etat Civil

Naissances

AMIEZ Lou le 2 mars 2024

PRENANT Victor le 7 mai 2024

RATTIER Mahé le 29 juillet 2024



Mariages



Mariages

BEYAERT Pierre et DE LEYMARIE Alizée le 30 mars 2024

VINCON Alex et BAZAN Laura le 16 avril 2024

ALLAIN Vivian et ROLLAND Marie-Neige le 28 septembre 2024

Nous ont quittés

FAVRE Alfred le 23 janvier 2024

TOURRETTE René le 15 février 2024

ARAUJO Alberto le 7 mai 2024

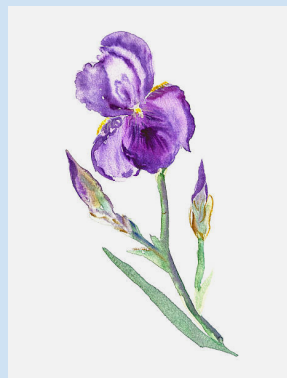
SOURZAT Didier le 7 mai 2024

RAVEL Andrée épouse FAVRE le 27 mai 2024

FAVRE Régine épouse BLANC le 18 juin 2024

VION Claude décédé le 3 juillet 2024

JADÉ Marguerite épouse VION le 3 décembre 2024



NOUVEAUTÉS

La commune se dote d'une application mobile **gratuite** "Intramuros", qui vous permettra de rester informés sur la vie communale. Elle centralisera les actualités locales, les alertes, l'agenda d'événements ainsi que des informations pratiques en temps réel. Intuitive et interactive, elle permet également d'envoyer des alertes sur les événements importants : travaux en cours, situations d'urgence, etc. Restez informé et lié à la vie de Pralognan-La-Vanoise. N'hésitez pas à la télécharger sur votre téléphone portable ou votre ordinateur.

<https://appli-intramuros.fr/application-mobile/>

L'équipe municipale